



DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

**Au titre de l'année 2024
Associations sportives**

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

(Nom exact de l'association, déclaré à la Préfecture)

Objet de l'association : _____

La Ville de Saint-Avé, au travers des subventions et de la mise à disposition de salles, matériels et moyens humains, affirme une politique de soutien et exprime ainsi son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les associations loi 1901 à but non lucratif.

La notion de subvention implique l'idée d'aide, de secours financier, attribué de façon unilatérale à une association par une collectivité publique en vue du financement d'un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par une association.

Une collectivité publique dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elle n'a pas à justifier sa décision qui est sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément ; il appartient donc aux instances dirigeantes d'une association et à elles seules d'en faire la demande.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- ///** Imprimé de demande de subvention complété
- ///** Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- ///** Compte de résultat de l'année écoulée et bilan financier certifiés conformes par le Président ou le Commissaire aux comptes + budget prévisionnel à remplir en annexe
- ///** L'ensemble des relevés de comptes (bancaires, postaux, livrets)
- ///** Statuts constitutifs en cas de première demande, ou modifiés le cas échéant, avec copie du récépissé de déclaration des statuts à la Préfecture

**A retourner pour le 20 janvier 2024 impérativement :
(au **BASAR** pour les associations affiliées à l'ESSA, au service Vie Associative
pour les autres associations)**

(Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité)


Conditions pour pouvoir déposer une demande de subvention

Avoir au minimum une année d'existence et un exercice comptable clos.

Nom de l'association :

Siège de l'association

Adresse :

Email : 

Date et n° d'enregistrement en Préfecture (Loi du 1^{er} juillet 1901) :

N° de SIREN ou SIRET (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention) :

Code NAF (ancien code APE) (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention) :

Fédération à laquelle l'association est affiliée :

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Président(e) : Nom et prénom :

Adresse : 

Email :

Vice-Président(e) : Nom et prénom :

Adresse : 

Email :

Trésorier(ère) : Nom et prénom :

Adresse : 

Email :

Secrétaire : Nom et prénom :

Adresse : 

Email :

ETAT DES EFFECTIFS SAISON 2022-2023

ADHERENTS AVEENS LICENCIES DANS LE CLUB	
Nombre de jeunes (masculins) < 18 ans	
Nombre de jeunes (féminines) < 18 ans	
Nombre d'adultes (masculins) > ou = 18 ans	
Nombre d'adultes (féminines) > ou = 18 ans	
ADHERENTS EXTERIEURS LICENCIES DANS LE CLUB	
Nombre de jeunes (masculins) < de 18 ans	
Nombre de jeunes (féminines) < de 18 ans	
Nombre de jeunes (masculins) > ou = 18 ans	
Nombre de jeunes (féminines) > ou = 18 ans	
TOTAL	

QUALIFICATION DE L'ENCADREMENT

Nombre de salariés à temps plein :

Nombre de salariés à temps partiel :

Qualification	Nombre de personnes	Nombres d'heures totales effectuées par an
Sans diplôme		
Diplômes fédéraux		
Brevet d'Etat 1er degré		
Brevet d'Etat 2ème degré		
Juges et arbitres		
Autres qualifications (précisez) :		

Avez-vous un plan de formation envisagé pour l'année à venir ? Si oui, précisez :

.....

CHARGES DE PERSONNEL

SALAIRES	
FRAIS DE DEPLACEMENTS (payés aux salariés)	
URSSAF	
POLE EMPLOI	
CAISSE DE RETRAITE	
MEDECINE DU TRAVAIL	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (prévoyance mutuelle)	
GESTION DES SALAIRES (CDOS 56, expert comptable...)	
TOTAL	

**ETAT DES DEPLACEMENTS EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL,
REGIONAL, NATIONAL**

SAISON 2022 / 2023

Niveau et nature de la compétition	Date(s)	Lieu	Distance Aller et Retour

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS

SAISON 2022/2023

Nombre d'équipes ou licenciés par niveau de compétition	Equipes (sports collectifs)	Licenciés (sports individuels)
Départemental		
Régional		
Inter-régional		
National		

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

1/ Manifestations/ participations à la vie locale durant l'année passée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Objectifs / projets de l'année à venir :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DEPENSES		RECETTES	
Achats petits matériel et équipements sportifs		Subvention Municipale	
Pharmacie et soin		Subvention Conseil Régional	
Petites fournitures administratives et de bureau		Subvention Conseil Départemental	
Achats destinés à la revente (tee-shirts, autocollants...)		DDJS, FNDS, coupons sports, autres...	
Primes assurances		Participation CAF, MSA, autres...	
Location de matériel, salles (pour manifestations, compétitions,...)		Subvention exceptionnelle (Mairie)	
Location véhicule, frais de déplacement		Subvention Fédération, Ligue, Comité	
Frais de documentation		Aides à l'emploi (CNASEA, autres...)	
Frais postaux			
Téléphone		Manifestations diverses, galas, tournois...	
Frais bancaires		Cotisations, licences	
Frais pour arbitres et délégués		Publicité, partenariat divers	
Cotisations licences reversées (comité, ligue, fédération, ESSA)		Dons	
Frais d'engagement des équipes		Stages	
Redevance ESSA			
Rémunérations du personnel extérieur à l'association			
Frais administratifs (secrétariat BASAR, autres...)		Apport livret	
Remboursement cotisations			
Annonces et insertions (affiches, prospectus, avis d'obsèques...)			
Frais réceptions (AG, réunions, repas, cadeaux...)			
Frais de formation			
Frais : billetterie, imprimés, calendriers sportifs...			
Salaires			
Frais de déplacements (payés aux salariés)			
URSSAF - POLE EMPLOI			
Caisse retraite			
Médecine du travail			
Autres charges du personnel (prévoyance, mutuelle...)			
		Ressources indirectes affectées	
Manifestations (buvettes, alimentaires, lots, etc...)			
Bénéfice		Déficit	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

BUDGET PREVISIONNEL

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DEPENSES		RECETTES	
Achats petits matériel et équipements sportifs		Subvention Municipale	
Pharmacie et soin		Subvention Conseil Régional	
Petites fournitures administratives et de bureau		Subvention Conseil Départemental	
Achats destinés à la revente (tee-shirts, autocollants...)		DDJS, FNDS, coupons sports, autres...	
Primes assurances		Participation CAF, MSA, autres...	
Location de matériel, salles (pour manifestations, compétitions,...)		Subvention exceptionnelle (Mairie)	
Location véhicule, frais de déplacement		Subvention Fédération, Ligue, Comité	
Frais de documentation		Aides à l'emploi (CNASEA, autres...)	
Frais postaux			
Téléphone		Manifestations diverses, galas, tournois...	
Frais bancaires		Cotisations, licences	
Frais pour arbitres et délégués		Publicité, partenariat divers	
Cotisations licences reversées (comité, ligue, fédération, ESSA)		Dons	
Frais d'engagement des équipes		Stages	
Redevance ESSA			
Rémunérations du personnel extérieur à l'association			
Frais administratifs (secrétariat BASAR, autres...)		Apport livret	
Remboursement cotisations			
Annonces et insertions (affiches, prospectus, avis d'obsèques...)			
Frais réceptions (AG, réunions, repas, cadeaux...)			
Frais de formation			
Frais : billetterie, imprimés, calendriers sportifs...			
Salaires			
Frais de déplacements (payés aux salariés)			
URSSAF - POLE EMPLOI			
Caisse retraite			
Médecine du travail			
Autres charges du personnel (prévoyance, mutuelle...)			
		Ressources indirectes affectées	
Manifestations (buvettes, alimentaires, lots, etc...)			
Bénéfice		Déficit	
TOTAL DEPENSES PREV		TOTAL RECETTES PREV	

